

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

**Décision n° 50417 du 20 juin 2013 portant attribution
du diplôme technique des systèmes d'information et de communication**

NOR : INTJ1316218S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu les articles R. 335-5 à R. 335-32 du code de l'éducation relatifs à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle;

Vu la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002;

Vu l'instruction n° 55000/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 8 juin 2012;

Vu la circulaire n° 18900/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 1^{er} juillet 2004 modifiée;

Vu la lettre n° 42051/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 27 mai 2013 relative au jury d'examen relatif à la formation des sous-officiers de gendarmerie servant au titre de la spécialité « systèmes d'information et de communication »;

Vu le procès-verbal n° 50107/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 20 juin 2013 de réunion du jury de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme technique des systèmes d'information et de communication;

Vu les demandes formulées par les militaires pour obtenir la certification par la voie de la validation des acquis de l'expérience,

Décide:

Article unique

Le diplôme technique des systèmes d'information et de communication est attribué, à compter du 19 juin 2013, aux militaires de la gendarmerie nationale dont le nom suit:

165 424	Chassaing Jean-Luc	DGGN Issy-les-Moulineaux
131 514	Bouat Jean-Charles	PJGN Rosny-sous-Bois
162 379	Gérard Jacques	RG Île-de-France
163 365	Pingal Gilles	CTGN SESTI Issy-les-Moulineaux
128 469	Voignier Bruno	PJGN Rosny-sous-Bois
155 562	Etendard Gilles	RG Midi-Pyrénées
111 850	Léoni André	RG Centre
107 946	Arnaud Michel	RG Languedoc-Roussillon

Fait le 20 juin 2013.

Pour le ministre et par délégation :
Le général, sous-directeur des compétences,
D. QUENELLE